

Appel départemental à la grève mardi 24 avril 2018

Avec **46,98%** de grévistes le 22 mars, les agents du CHER ont massivement réaffirmé leurs revendications notamment

POUR :

- le maintien d'un service public de qualité et du statut général (et des statuts particuliers)
- le rattrapage des pertes de salaire subies, le dégel du point d'indice et l'abrogation du jour de carence
- le maintien du Code des Pensions et du calcul sur les 6 derniers mois pour la retraite
- des embauches suffisantes de fonctionnaires statutaires et la préservation de nos missions
- la défense de la promotion interne et la défense de nos règles de gestion : retrait de la mise en place des délais de séjours supérieurs à un an
- le maintien de la séparation ordonnateur/comptable.
- Le maintien des services de proximité en pleine compétence et notamment ceux des trésoreries de **Dun sur Auron, Mehun sur Yèvre** et les **Amendes**.

Cette mobilisation a été à la hauteur des enjeux mais le combat ne fait que commencer !

Depuis la réunion nationale du 9 mars sur CAP 2022, pour ceux qui avaient encore des doutes, nous savons à quoi nous en tenir : **c'est bien la destruction de la Fonction Publique, et en particulier celle de la DGFIP, que visent le Gouvernement et le Président de la République.**

CONTRE :

- les regroupements de services (SIP, SIE, SPF, trésoreries, PCE...)
- les disparitions de missions (cadastre, recouvrement, accueil de proximité, RH, paierie...)
- l'avenir plus qu'incertain des SIP avec le PAS et la suppression de la taxe d'habitation
- la remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable
- les paiements en liquide transférés à la Poste
- le développement des maisons de Service au public
- l'allègement des contrôles
- la poursuite des fermetures de sites, le passage de la gestion des RH sous la responsabilité des préfets... jusqu'à la liquidation de la DGFIP en tant qu'administration centrale à réseau déconcentré.

**TOUS ENSEMBLE SAUVONS NOS EMPLOIS ET NOS MISSIONS !
SAUVONS LE SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ !**